

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 351** Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association L'Apprenti Musicien (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association L'Apprenti Musicien, 4, rue de Bercy 75012 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019 (2019-02231 / 4721)

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**